

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Cette charte est mise en place pour sceller l'engagement entre le jeune bénéficiaire et les structures d'Information Jeunesse (SIJ) du territoire Carcassonnais. Ce projet permettra aux jeunes de 18 à 30 ans de pouvoir bénéficier d'un parcours d'accompagnement individualisé, favorisant l'accès à l'emploi et à la mobilité.

Entre le bénéficiaire

Nom.....Prénom.....

Né(e) le :...../...../..... à

Adresse :

.....

.....

Et

La Structure Information Jeunesse du Centre Social

.....

Adresse :

.....

Représentée par (Directeur de la structure).....

Les objectifs du projet

- Mettre en place un parcours d'accompagnement, favorisant les compétences, en lien avec la mobilité et l'insertion professionnelle
- Faciliter la mobilité des jeunes, en finançant une partie du permis de conduire
- Valoriser les compétences comportementales des jeunes lors d'une immersion en entreprise, via la validation d'un open badge.



Conditions pour bénéficier de l'aide

- Être âgé (e) de 18 à 30 ans
- Habiter sur le territoire de Carcassonne Agglo
- Avoir un projet et justifier ses besoins
- Ne pas être inscrit au permis de conduire
- Présence obligatoire à tous les rendez-vous fixés dans le cadre de cet accompagnement
- Être inscrit à France Travail
- Avoir un auto -financement pour la partie financière restante du permis.

Comment fonctionne cette aide ?

ATTENTION TOUTE ABSENCE ANNULE LE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE.

Nous accordons un soutien financier qui sera directement versé à l'auto-école en contre partie de la réalisation de l'ensemble (TOUS LES RDV) du parcours d'accompagnement. La partie financière restante sera à la charge du bénéficiaire.

Pièces justificatives à fournir :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Dossier de candidature **"Roulons vers l'emploi" complété"**
- **Charte d'engagement signée**

Comment postuler sur ce dispositif ?

- Le jeune postulant retire un dossier de candidature auprès d'un SIJ (Structure Information jeunesse).
- Transmettre le dossier de candidature et la charte d'engagement dûment rempli dans les délais impartis auprès du SIJ de votre lieu de résidence.

En quoi consiste le parcours d'accompagnement ?

Ce parcours d'accompagnement sera articulé en plusieurs étapes :

- Un travail sur la confiance en soi, notamment sur les "soft skills" (savoirs être professionnels), la communication et la posture dans le cadre du projet Défi Oc - Kappa' R .
- Sensibilisation sur la santé mentale
- Atelier sur l'orientation afin de découvrir les secteurs d'activités, les formations et cursus accessibles sur le territoire.
- Des visites d'entreprises ou de structures pour permettre aux jeunes de découvrir et percevoir le monde du travail et d'échanger avec les différents employeurs.
- Une immersion en entreprise pendant 15 jours aura lieu afin de mettre en exergue les compétences acquises durant l'accompagnement. Cette immersion permettra d'évaluer l'obtention ou non d'un open badge.
- Le bilan se fera via une évaluation et permettre de valider l'aide à octroyer au jeune.
- Un suivi individuel sera mis en place avec le prescripteur du jeune , afin de suivre son évolution.

Les rendez-vous obligatoires

Dates	Matin 9h00-12h30	Pause repas	Après midi 14h00-17h00	Lieu
15 Mai 2025	Date limite du dépôt du dossier			SIJ de votre lieu d'habitation
16 Mai 2025	Commision recrutement des jeunes			Centre social & culturel Jean Montsarrat
23 Mai 2025	Ateliers Soft Skills	Repas partagé	Visite de structure	Kappa' R / lieu à définir
6 Juin 2025	Ateliers Soft Skills		Activité sportive	Kappa' R / lieu à définir
13 Juin 2025	Ateliers Soft Skills		Visite de structure	Kappa' R / lieu à définir
20 Juin 2025	Ateliers Soft Skills		Visite de structure	Kappa' R / lieu à définir
Du 16 au 27Juin 2025	Immersion en entreprise			
Septembre 2025	Bilan mi parcours du groupe			
Octobre 2025	Employade / cérémonie de fin de parcours			
Décembre 2025	Bilan			

- ☐ J'ai lu et j'accepte les conditions énoncées ci-dessus
- ☐ Je m'engage à être présent aux rendez-vous obligatoires
- ☐ J'ai pris conscience que toute absence entraînera le non versement de l'aide financière.

Date

Signature